

Avis du CADEB concernant la consultation du public sur le projet de Schéma Directeur de la région Ile de France

L'enquête s'est déroulée du lundi 28 mars au mardi 14 mai 2013.

Remarque préalable :

Nous rappelons que le Cadeb est un collectif qui regroupe dix-sept associations de protection de l'environnement dans la boucle de Montesson et alentours. Il bénéficie d'un agrément préfectoral pour toutes les communes qui composent le territoire de la Boucle . Il est membre d'Yvelines Environnement, union départementale et d'Ile de France-Environnement, union régionale des associations de protection de l'environnement.

En tant que Collectif ancré dans un territoire, nous n'avons pas la prétention d'avoir un avis pour l'ensemble de l'Ile de France. Nous renvoyons aux avis exprimés par les unions départementale –Yvelines Environnement- et régionale -Ile de France Environnement- dont nous sommes membres.

En revanche, nous nous permettons d'exprimer un point de vue concernant le devenir de notre territoire : « la Boucle de Montesson (175.000 habitants) et ses environs (Bougival, Maisons-Laffitte) . En effet, le Cadeb s'est depuis la mise en révision du SDRIF, en 2004, toujours mobilisé pour participer à la concertation et faire des propositions pour l'élaboration du SDRIF...

S'agissant du présent SDRIF 2013, et concernant le territoire indiqué ci-dessus, notre Collectif est globalement satisfait des orientations retenues, avec le maintien du maraîchage dans la Plaine, la maîtrise de l'urbanisation et une priorité aux transports en commun (la Tangentielle Nord notamment).

Nous rappelons et commentons ici nos propositions sur différents aspects du SDRIF concernant notre territoire et nous nous permettons toutefois d'exprimer certains points de désaccord, de relever des omissions et de faire part de notre inquiétude après avoir pris connaissance de l'avis de l'Etat.

Propositions du Cadeb pour la révision du SDRIF 2013 :

Les propositions de notre collectif pour la révision du Sdrif, sur le territoire des Yvelines où nous exerçons notre action, ont été transmises au Conseil régional en juin 2012, dans le cadre d'un livret de synthèse élaboré par Ile-de-France Environnement.

Voici celles qui concernent l'activité agricole, le maraîchage et l'urbanisation :

« Préservation, valorisation et sanctuarisation de la plaine maraîchère de Montesson-Carières sur Seine et Sartrouville et de tous les espaces ouverts de l'ensemble la Boucle de Montesson pour une surface minimale de 400 hectares. »

Nos remarques :

. Concernant la pérennisation des espaces agricoles dans les zones périurbaines, le mécanisme des PRIF (périmètre régional d'intervention foncière), institué par la Région et reposant sur l'intervention de l'Agence des espaces verts a démontré son utilité, en permettant notamment la conclusion de baux à long terme avec les maraîchers. Mais il n'a pas réussi à mettre un coup d'arrêt au grignotage de la Plaine, avec la réalisation de nouvelles infrastructures routières en son cœur et la poursuite de l'urbanisation sur ses franges. D'autres mécanismes, existants (PAEN, ZAP) ou à créer dans le cadre du SDRIF, sont donc à mettre en œuvre pour assurer une protection réelle et pérenne des espaces ouverts périurbains d'Ile-de-France. Le développement d'une ceinture maraîchère autour de Paris est indispensable pour réduire la dépendance alimentaire de l'Ile-de-France. »

Le Cadeb a pris connaissance du SDRIF approuvé par la Région Ile-de-France, en date du 25 octobre 2012.

Dans la première version présentée en juin 2012, nous avons remarqué que le territoire de la Boucle de Montesson n'était jamais mentionné, contrairement aux SDRIF de 1994 et de 2008 qui lui consacraient quelques paragraphes. C'est pourquoi nous avons proposé trois amendements permettant de rectifier le projet régional en ce sens.

Nous notons avec satisfaction que la version définitive a été corrigée en conséquence.

Ainsi, il est dit en page 151 du chapitre 4.4 du livret « défis, projet spatial régional », dans le paragraphe ayant pour titre : « *Garantir la multifonctionnalité et contenir les pressions subies par les espaces ouverts* » :

*« À mesure que l'on s'approche du cœur de métropole, on passe progressivement de grandes entités d'espaces homogènes (plateaux de Beauce, de Brie, du Vexin, massif de Rambouillet, de Fontainebleau, zone humide de La Bassée, etc.), à des espaces fonctionnels mais plus contraints de ceinture verte (Plaine de Versailles, Plaine de France, **Plaine de Montesson**, forêt de Ferrières, territoire de Marne-et-Gondoire, Triangle vert du Hurepoix, réseaux de sites Natura 2000 de Seine-Saint- Denis, etc.), et enfin à des espaces de taille plus réduite,*

enclavés dans l'urbanisation (Bois de Boulogne et de Vincennes, Parc de la Courneuve, plaine de Montjean, forêt de Meudon). »

De même, en page 218, dans le chapitre 5.13 consacré à la vallée aval de la Seine, la mention de notre territoire a été ajoutée : « *Ces territoires fragiles face à l'étalement urbain doivent être préservés et protégés. Il en est de même de la plaine de Montesson, espace maraîcher fonctionnel, à proximité immédiate de La Défense* »

• Enfin, et c'est probablement le plus important, dans le fascicule « propositions pour la mise en œuvre » au chapitre 1.3 « préserver » en page 51, **la plaine de Montesson** a été ajoutée comme douzième territoire de projet agri-urbain faisant l'objet d'un soutien régional. Cette mention figure parmi des développements pertinents sur « limitation de l'étalement urbain et robustesse de l'agriculture. »

D'autres développements peuvent s'appliquer à notre territoire, notamment dans le Fascicule « Défis » : chapitre 1 page 42 : accent mis sur le défi alimentaire et la nécessité de « politiques de maîtrise et de valorisation des espaces agricoles et des filières agro-alimentaires ». Notre territoire, situé dans une boucle de Seine, en aval de La Défense, présente la particularité d'avoir en son centre un espace ouvert agricole et naturel avec une activité de maraîchage significative, spécialisée dans les produits frais. Il est indiqué que l'Ile-de-France n'est autosuffisante que pour quelques produits alimentaires. (environ un tiers des salades consommées en Ile-de-France sont produites sur la plaine de Montesson)..

• **Concernant la carte de destination générale des différentes parties du territoire**, nous constatons que la carte présentée correspond dans l'ensemble à celle figurant dans le SDRIF de 2008, document qui avait été adopté après une large concertation à laquelle nous avons participé et qui pour notre territoire faisait l'objet d'un large consensus en ce qu'elle préservait les espaces agricoles et naturels existants.

Toutefois, une pastille d'urbanisation préférentielle est positionnée dans la Plaine de Montesson, au sud de l'A14. Nous nous interrogeons déjà sur sa signification dans la carte du SDRIF 2008. En effet, ne fait-elle pas double emploi avec le lotissement des Terres Blanches voisin, déjà réalisé ? Nous avons proposé de la remplacer par une pastille « d'urbanisation conditionnelle ».

De fait, une étude sur le devenir des espaces ouverts (agricoles et naturels) de la Plaine était sur le point de commencer (elle est en cours à ce jour). Elle est menée conjointement par le Conseil Général des Yvelines, la communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS) et l'Agence des Espaces Verts. Les associations et les maraîchers sont invités à y participer. En conséquence, il nous paraissait utile de conditionner une éventuelle urbanisation, même limitée, de la Plaine, notamment de ses franges, aux résultats de cette étude, qui devrait aboutir à un projet de territoire conciliant les différents usages (agricoles, loisirs, activités économiques para agricoles, etc) dans le respect de l'environnement. Nous attendons aussi de cette étude qu'elle propose la sanctuarisation des surfaces nécessaires à la pérennisation de l'activité maraîchère (surfaces cultivées, cultivables, ou utiles dans le cadre d'activités agricoles) ainsi que l'accroissement significatif de la biodiversité, dont on sait qu'il est lié à la surface qui lui est consacrée. Cette demande n'a pas été reprise dans le document soumis à enquête. Elle nous paraît toujours d'actualité, même si nous avons bien intégré qu'une pastille sur un territoire ne crée pas une obligation d'urbanisation, mais en offre simplement la possibilité aux collectivités territoriales

Les déplacements

Voici les propositions transmises au conseil régional en juin 2012 pour notre territoire :

« Abandon des projets routiers (notamment le projet d'échangeur avec l'A14 dans la plaine de Montesson, que l'Etat semble vouloir imposer aux communes dans le cadre des PLU et développement des transports en commun (Eole, avec des arrêts dans la Boucle, Tangentielle Nord de Sartrouville à Noisy-le-Sec, amélioration du RER A, prolongement du tramway T2 jusqu'à Sartrouville, Ligne nouvelle Paris Normandie dans sa portion francilienne.) »

Nos remarques :

. **Nous sommes très attachés à la finalisation de tous ces projets qui touchent tous, peu ou prou, notre territoire.**

Le projet **régional** affirme un rééquilibrage en faveur des transports en commun et des circulations douces (en cohérence avec le plan de déplacements urbains en cours d'enquête) et nous en félicitons.

.Concernant notre territoire, nous constatons que les projets suivants y figurent (pages 19 du fascicule propositions pour la mise en œuvre) :

Le prolongement du RER E à l'ouest (projet Eole) à l'horizon du plan de mobilisation (sans que la question des arrêts dans la Boucle ne soit abordée)

Réalisation de la Tangentielle nord Épinay-sur-Seine – Le Bourget puis prolongements à Sartrouville et Noisy-le-Sec à l'horizon du plan de mobilisation

La modernisation des RER : « enjeu majeur pour le développement de la métropole pour améliorer la fiabilité et la qualité de service du réseau existant »

La Ligne Nouvelle Paris Normandie n'y figure pas mais est mentionnée sur la carte générale de destination générale des différentes parties du territoire

En revanche, contrairement au SDRIF 2008, **le prolongement vers Sartrouville du tramway T2 est omis** par les différents projets de la page 20 du fascicule « propositions »

Ce prolongement nous apparaît indispensable pour desservir un territoire en pleine mutation. Nous souhaitons avoir des éclaircissements sur les raisons de cet abandon à l'horizon du SDRIF.

Concernant **les circulations douces**, nous préconisons :

« le développement des modes actifs de déplacements dans la Boucle et création d'une liaison cyclable depuis la Boucle vers Paris en passant par La Défense ».

Le projet de SDRIF renvoie au PDUIF en cours d'enquête publique.

Logements

Voici nos propositions transmises au Conseil régional :

« Construction de logements, notamment sociaux, indispensable dans certaines communes de la Boucle et alentour, à réaliser dans le cadre de la construction de la ville sur la ville (densification) »

Nos remarques :

Pour notre Collectif, les besoins en logements sont réels mais doivent être satisfaits, en préservant les espaces agricoles de notre territoire. C'est pourquoi nous avons lu avec attention l'avis de l'Etat joint au dossier et concernant cette thématique.

En page 9, il est indiqué :

« La vocation économique des espaces agricoles est insuffisamment prise en compte et pourrait être plus explicite. Il conviendrait d'affirmer qu'elle est la première vocation des espaces agricoles. Par ailleurs, il pourrait être rappelé que «les unités d'espaces agricoles cohérentes et fonctionnelles sont à préserver» » **Nous ne pouvons que souscrire à cette observation.**

En revanche, notre collectif exprime sa plus vive inquiétude après avoir pris connaissance du paragraphe suivant (page 11 de l'avis de l'Etat) :

« Dans certains secteurs de grande couronne, les capacités d'extension doivent être suffisantes pour permettre d'appliquer la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. La loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social du 18 janvier 2013 prévoit le passage de l'obligation de construction de logements sociaux de 20% à 25% du parc de logements. Il y a donc lieu de veiller à ce que les dispositions limitatives du SDRIF en matière d'urbanisation nouvelle n'interdisent pas formellement à des communes carencées en logement social, comme celles de la boucle de Montesson mais aussi d'autres territoires dans les Yvelines ou l'Essonne, le respect des objectifs de la loi . »

Dans la boucle de Montesson, pour résoudre le déficit en logement sociaux, nous demandons que cela ne se fasse pas par prélèvement systématique de m2 sur les espaces agricoles ou naturels : pour nous, en effet, dans le contexte de la boucle les espaces agricoles et naturels ne sont pas **une variable d'ajustement**. Leur devenir doit faire l'objet d'un véritable projet de territoire et seuls les espaces impropres ou inutiles à l'agriculture et aux continuités écologiques dans les espaces naturels pourraient être ouverts à l'urbanisation. Pour notre Collectif, l'essentiel de la construction de logements doit se faire par densification de l'existant.

Le 12 mai 2013

La présidente
Paulette Menguy

F. Aubrun (Chargé de mission)